

|  |
| --- |
| **Appel à projets « citoyenneté, laïcité et défense des valeurs de la République » à destination des établissements** |

Table des matières

[Préambule : 1](#_Toc532895882)

[Critères d’éligibilité 1](#_Toc532895883)

[Les objectifs : 2](#_Toc532895884)

[Dépôt des dossiers 2](#_Toc532895885)

[Dates de l’appel à projets : 2](#_Toc532895886)

[Envoi des dossiers : 2](#_Toc532895887)

Préambule :

Lors de la Séance Plénière du 5 juillet 2018, la Région Hauts-de-France a adopté son plan régional de prévention de la radicalisation et la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République.

« En cohérence avec les politiques déjà en place telles que la formation des détenus, et dans les champs d’action qui sont les siens, la Région souhaite contribuer pleinement à la prise en charge de cet enjeu de société qui relève de l’intérêt supérieur de la nation, en mobilisant l’ensemble des leviers dont elle dispose, en complémentarité avec les actions portées par l’Etat, les autres collectivités et les acteurs de la société civile. »

Cela nécessite la mobilisation de l’ensemble des acteurs : Etat, collectivités territoriales, associations, société civile.

Considérant sa compétence en matière de lycées, la Région Hauts-de-France souhaite agir spécifiquement pour la prévention de la radicalisation dans les lieux scolaires.

Dans ce cadre, un plan d’actions en trois axes a été identifié :

1. Des actions éducatives dans le domaine de la lutte contre la radicalisation seront explicitement identifiées parmi les thématiques financées par la Région dans le cadre de ses subventions.
2. Un fonds de concours va être mis en place auprès des établissements pour faciliter la formation des enseignants sur le sujet, en lien avec le Rectorat.
3. Des actions de formation vont être mises en place à l’attention des personnels de la Région travaillant dans les lycées afin de les sensibiliser et de les former à détecter d’éventuels signes de radicalisation et à pouvoir opérer les signalements.

Critères d’éligibilité

Les établissements d’enseignement de la Région Hauts-de-France peuvent répondre à cet appel à projets dont :

* Les lycées publics et privés,
* Les maisons familiales et rurales,

Objectifs :

Cet appel à projet porte les objectifs suivants en matière de prévention et de la lutte contre la radicalisation :

* « Prémunir les esprits contre la radicalisation en sensibilisant à la défense des valeurs de la République ».
* « Développer le contre discours républicain sur plusieurs registres (y compris humoristique, artistique) porté par différents intervenants (intellectuels, sportifs, associatifs, militants internautes) »
* « Travailler en complètes transversalité et complémentarité avec la communauté éducative ».

Pour lancer cette action, l’établissement s’engage à organiser et mettre en œuvre les actions suivantes :

- Promouvoir le dispositif auprès des élèves et de l’équipe éducative de l’établissement.

- D’intégrer la démarche dans son projet d’établissement

# Contenu du dossier :

Pour se positionner sur l’appel à projets, l’établissement devra compléter la fiche en Annexe et la retourner en fonction des modalités ci-après.

# Dépôt des dossiers

## Dates de l’appel à projets :

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 24 mai 2020. Ceux-ci feront l’objet d’une instruction et d’une décision de la Région pour une mise en œuvre des projets durant l’année scolaire 2020/2021.

En ce sens, un comité de sélection en partenariat avec les Rectorats des Académies de Lille et d’Amiens se tiendra au début du mois de juin 2020.

## Envoi des dossiers :

Les projets devront être envoyés sur l’adresse générique suivante :

ddpe.actioneducative@hautsdefrance.fr